

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 29

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (M. Lutzer, K. Lutzer, W. Werestiuk et autres)

M. PITURA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (D. Froese, L. Anseeuw, K. Maharaj et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (A. Knight, F. Chinchille, S. Maurice et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (E. Wiens, S. Karpiak, V. Jaworski et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (M. Gannon, L. Wight, K. Halko et autres)

M. PITURA — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (M. Provencher, K. Kateryniuk, D. Radics et autres)

M. STRUTHERS, président du Comité permanent de l'agriculture, présente le premier rapport du Comité :

Réunions:

Le Comité s'est réuni:

- le mercredi 18 avril 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif;
- le lundi 23 avril 2001, à 10 heures, à Dauphin, au Manitoba;
- le lundi 23 avril 2001, à 18 h 30, à Brandon, au Manitoba;
- le lundi 30 avril 2001, à 18 h 30, à Beauséjour, au Manitoba;
- le mardi 1^{er} mai 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif;
- le lundi 7 mai 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif;
- le mercredi 9 mai 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

La motion multipartite sur l'aide fédérale à l'agriculture.

Démissions et élections :

À sa réunion du mercredi 18 avril 2001, le Comité a élu :

- M. STRUTHERS à la présidence;
- M. NEVAKSHONOFF à la vice-présidence.

À sa réunion du lundi 23 avril 2001, à Brandon, au Manitoba, M. FAURSCHOU a remplacé M. DERKACH.

À sa réunion du lundi 30 avril 2001, à Beauséjour, au Manitoba, M. PRAZNIK a remplacé M. FAURSCHOU.

À sa réunion du lundi 7 mai 2001, M. AGLUGUB a remplacé M. le *ministre* ASHTON.

À sa réunion du mercredi 9 mai 2001, M. le ministre ASHTON a remplacé M. le ministre LEMIEUX.

À sa réunion du mercredi 9 mai 2001, M. TWEED a remplacé M. CUMMINGS.

À sa réunion du mercredi 9 mai 2001, M. DERKACH a remplacé M. PRAZNIK.

À sa réunion du mercredi 9 mai 2001, M. SANTOS a remplacé M. AGLUGUB.

Motion:

À la réunion du 7 mai 2001, le Comité a adopté la motion suivante :

Il est proposé que le Comité ajourne ses travaux à mercredi, moment où il étudiera le rapport du président ainsi que la motion, et fera les modifications de circonstance afin de renvoyer celle-ci à l'Assemblée.

Exposés:

Le Comité a entendu, sur la motion principale, soixante-seize exposés des personnes ou organismes qui suivent :

• À la réunion du lundi 23 avril 2001, à 10 heures, à Dauphin, au Manitoba :

Murray Downing Grassroots Farmers

Ed Melnyk particulier
Donald Krieser particulier
Tim Kleebaum particulier
Lloyd Pletz particulier
Al Marshall particulier
Cameron Flett particulier
Gaylene Dutchyshen

Sydney Puchailo M.R. de Grandview
Lorne Boguski maire de Roblin
Fred Embryk maire de Grandwiew

Walter Kolisnyk particulier
Gordon McPhee particulier
Joe Federowich particulier
Lorne Arnold particulier
Lavern Elliot particulier

• À la réunion du lundi 23 avril 2001, à 18 h 30, à Brandon, au Manitoba :

Hugh Stephenson particulier

Wayne Motheral Association of Manitoba Municipalities

David Hanlin particulier
Perry Palahicky particulier
Susan Melnyk particulier
Andrew Dennis particulier
Roger et Linda Desrochers particuliers
Larry Redpath particulier
Gary Temple particulier

Roy Stevenson maire de la ville de Rivers

Bill Morningstar et Duncan particuliers

Broadfoot

Dennis Heeney préfet de la M.R. d'Elton Larry Walker préfet de la M.R. de Miniota

Gladys Howden particulier

Bernie Whetter Wheat City Feeds

Tom Mowbray préfet de la M.R. de Roblin

Kirsty Paterson particulier

Ken Waddell maire de Neepawa

Weldon Newton particulier

Ken Duchanan préfet de la M.R. de Louise

Art Cowan particulier
Terry Drul particulier

Walter Finlay Southweest Lobby Group

Renske Kaastra Manitoba Women's Institute et Manitoba Sustainable Agriculture

Association

Jim Penner préfet de la M.R. de Wallace

R. S. Chapman particulier

À la réunion du lundi 30 avril 2001, à 18 h 30, à Beauséjour, au Manitoba :

Leonard Gluska préfet de la M.R. de Kelsey
Al Tymko préfet de la M.R. de Brokenhead

Andy Baker particulier Brad Mroz particulier

John Sokal conseiller de la M.R. de Springfield

Wayne Drul United Grain Growers
Bill Chuckry Fermes Chuckry
Claude Roeland particulier

Ken Yuill et Brian Kelly

New Agricultural Products Group

préfet de la M.R. de Lac-du-Bonnet

Larry McGonigal particulier

• À la réunion du mardi 1^{er} mai 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif :

James Warren Melnyk particulier
Kathleen Paterson particulier
Linda Downing particulier
Joe Dusik particulier
Harvey Westfall paticulier
Tom Kieper particulier

Marcel Hacault président du Conseil manitobain du porc Don Dewar président du Keystone Agricultural Producers

Ian Wishart particulier

Greg Arason président-directeur général de la Commission canadienne du blé

Gilbert Lussier représentant de la délégation des agriculteurs

Mark Raffard particulier

Robert Friesen Fédération canadienne de l'agriculture
Dan Penner Manitoba PULSE Growers Association

Herm Martens M.R. de Morris

Lundi 14 mai 2001

Ron Dalmyn Provincial Coalition for responsible Resource Management

Shirley Galbraith particulier

Edward Cook président de la Western Canadian Wheatgrowers Association

Brad Mazur particulier
Jan McIntyre, Val Pogson et Celia particuliers

Gilford

Ken Shellenberg particulier

David Oster préfet de West St. Paul

Daryl Knight particulier

Exposés écrits :

Le Comité a reçu vingt-trois exposés écrits, sur la motion principale, des personnes ou des organismes qui suivent :

Cindy Desrochers particulier
Grodon Bartley particulier
Bill Cochrane particulier
Doug Ramsey particulier

Ray Redfern Rural Disaster Recovery Coalition

Dennis Rogasky
Wayne Solas
Gordon Thompson et Robert

M.R. de Strathclair
Twin Valley Co-op
Minnedosa Focus Group

McNabb

Warren Ellis particulier

Roger Goethais préfet de la M.R. de Winchester
Julie Turenne Maynard Manitoba Chambers of Commerce

Ian Robson particulier

Ben Groening South Norfork-Treherne Community Development Corporation

Neil Hathaway particulier

Tom Kelly préfet de la M.R. de South Norfolk

Perry VanHumbeck particulier
Glen Franklin particulier
Shannon Combs particulier

Robert McLean préfet de la M.R. de Pembina

Neil Silver président d'Agricore

Robert Radcliffe particulier
Tony Riley particulier

Dorothy Brown Prairie Winds Clothing

Motions étudiées et adoptées :

Motion multipartite sur l'aide fédérale à l'agriculture

Le Comité a adopté la motion avec les amendements suivants :

Il est proposé que la motion sur l'aide fédérale à l'agriculture soit amendée :

par adjonction, après le septième « attendu », de ce qui suit :

que le Comité permanent a entendu, au cours des quatre audiences publiques qu'il a tenues au Manitoba, des exposés sur la nécessité de fournir de l'aide fédérale à l'agriculture;

par substitution, à la première proposition, de ce qui suit :

que le Comité permanent de l'agriculture recommande, à la suite des audiences publiques, que le gouvernement fédéral reconnaisse que les autres pays accordent des subventions à leur secteur agricole et qu'il fournisse aux producteurs de céréales et d'oléagineux une aide supplémentaire à court terme d'au moins cinq cents millions de dollars;

par substitution, à la cinquième proposition, de ce qui suit :

que le Comité permanent de l'agriculture recommande que les gouvernements fédéral et provincial passent en revue les programmes de sécurité du revenu agricole en place, tels le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et l'assurance-récolte, pour s'assurer qu'ils subviennent aux besoins des agriculteurs canadiens de façon équitable;

par substitution, à la sixième proposition, de ce qui suit :

que le Comité, après avoir reçu plusieurs suggestions pour la transformation à forte valeur ajoutée, notamment l'augmentation de la production d'éthanol et la culture d'une nouvelle variété de betterave à sucre, recommande que les gouvernements provincial et fédéral explorent ces nouveaux débouchés pour les communautés rurales;

par suppression des propositions trois, quatre, sept et huit;

par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

que le Comité fasse parvenir le hansard et le présent rapport de comité à M. Jean Chrétien, premier ministre du Canada, et à M. Lyle Vanclief, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fédéral, afin qu'ils puissent étudier la demande du Comité visant l'obtention d'aide supplémentaire pour les producteurs de céréales et d'oléagineux;

que le Comité invite le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes à venir au Manitoba, à recevoir le hansard et son rapport des audiences publiques et à entendre les autres exposés directement des Manitobaines et des Manitobains;

que M. Gary DOER, *premier ministre du Manitoba*, demande par écrit à M. Jean Chrétien, *premier ministre du Canada*, de le rencontrer afin de discuter de cette importante question.

Sous-amendement

Il est proposé que l'amendement soit amendé par adjonction, après le cinquième « attendu », de ce qui suit :

que, après avoir écouté les exposés des agriculteurs, des organismes agricoles, des personnalités du monde des affaires et des dirigeants municipaux, il a été porté à l'attention du Comité permanent de l'agriculture que les producteurs de céréales et d'oléagineux accusent des pertes de 40 à 60 \$ de l'acre et qu'une injection de fonds immédiate est nécessaire;

Sous-amendement

Il est proposé que l'amendement soit amendé, dans la quatrième proposition, par adjonction, après « explorent », de « entre autres ».

Sous-amendement

Il est proposé que l'amendement soit amendé par substitution, à la dernière proposition, de ce qui suit :

que le Comité permanent de l'agritulture du Manitoba recommande à l'Assemblée législative de la province de faire en sorte que le premier ministre provincial demande au premier ministre fédéral de le rencontrer dans les plus brefs délais afin de discuter d'une infusion immédiate de fonds dans le domaine de l'agriculture et de solutions à long terme pour la crise du revenu agricole, et que le premier ministre du Manitoba encourage le premier ministre du Canada à rencontrer une délégation d'agriculteurs, de personnalités du monde des affaires et de dirigeants municipaux ayant, à sa tête, le premier ministre provincal, afin que la délégation puisse vraiment démontrer les effets dévastateurs de la situation sur l'agriculture, le secteur des affaires et les communautés.

Le Comité a convenu d'inclure le texte intégral de la motion dans le présent rapport :

Attendu:

que l'escalade des subventions accordées à l'agriculture par les Trésors publics des États-Unis et de l'Union européenne continuent de faire baisser le prix des céréales et des oléagineux sur les marchés internationaux;

que les producteurs de céréales et d'oléagineux du Manitoba voient leurs marges s'amincir de plus en plus en raison des faibles prix et des augmentations rapides du coût de leurs intrants, surtout la hausse du prix du carburant et des engrais;

que le gouvernement du Manitoba et les producteurs ont demandé au gouvernement fédéral une aide immédiate à la production de céréales et d'oléagineux pour l'année d'exploitation 2001;

que le gouvernement fédéral a accordé cinq cents millions de dollars aux producteurs à la condition que le gouvernement provincial fournisse une aide équivalente à quarante pour cent de ce montant, montant que les agriculteurs et les organismes agricoles canadiens estiment insuffisant;

que les ministres de l'Agriculture du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec ont demandé une aide fédérale additionnelle de cinq cents millions de dollars pour faire face à la crise qui sévit en ce moment;

que, après avoir écouté les exposés des agriculteurs, des organismes agricoles, des personnalités du monde des affaires et des dirigeants municipaux, il a été porté à l'attention du Comité permanent de l'agriculture que les producteurs de céréales et d'oléagineux accusent des pertes de 40 à 60 \$ de l'acre et qu'une injection de fonds immédiate est nécessaire;

que le gouvernement provincial, malgré ses ressources financières restreintes, a annoncé qu'il fournirait trente huit millions de dollars pour le programme d'aide;

que le premier ministre du Manitoba a écrit au premier ministre du Canada, exigeant de lui qu'il s'engage dans ce dossier important;

que le Comité permanent a entendu, au cours des quatre audiences publiques qu'il a tenues au Manitoba, des exposés sur la nécessité de fournir de l'aide fédérale à l'agriculture;

il est proposé:

que le Comité permanent de l'agriculture recommande, à la suite des audiences publiques, que le gouvernement fédéral reconnaisse que les autres pays accordent des subventions à leur secteur agricole et qu'il fournisse aux producteurs de céréales et d'oléagineux une aide supplémentaire à court terme d'au moins cinq cents millions de dollars;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à s'imposer d'avantage sur la scène internationale en travaillant à l'élimination des subventions qu'accordent les pays étrangers à leur secteur agricole;

que le Comité permanent de l'agriculture recommande que les gouvernements fédéral et provincial passent en revue les programmes de sécurité du revenu agricole en place, tels le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et l'assurance-récolte, pour s'assurer qu'ils subviennent aux besoins des agriculteurs canadiens de façon équitable;

que le Comité, après avoir reçu plusieurs suggestions pour la transformation à forte valeur ajoutée, notamment l'augmentation de la production d'éthanol et la culture d'une nouvelle variété de betterave à sucre, recommande que les gouvernements provincial et fédéral explorent entre autres ces nouveaux débouchés pour les communautés rurales;

que le Comité fasse parvenir le hansard et le présent rapport de comité à M. Jean Chrétien, *premier ministre du Canada*, et à M. Lyle Vanclief, *ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire fédéral*, afin qu'ils puissent étudier la demande du Comité visant l'obtention d'aide supplémentaire pour les producteurs de céréales et d'oléagineux;

que le Comité invite le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes à venir au Manitoba, à recevoir le hansard et son rapport des audiences publiques et à entendre les autres exposés directement des Manitobaines et des Manitobaines;

que le Comité permanent de l'agritulture du Manitoba recommande à l'Assemblée législative de la province de faire en sorte que le premier ministre provincial demande au premier ministre fédéral de le rencontrer dans les plus brefs délais afin de discuter d'une infusion immédiate de fonds dans le domaine de l'agriculture et de solutions à long terme pour la crise du revenu agricole, et que le premier ministre du Manitoba encourage le premier ministre du Canada à rencontrer une délégation d'agriculteurs, de personnalités du monde des affaires et de dirigeants municipaux ayant, à sa tête, le premier ministre provincal, afin que la délégation puisse vraiment démontrer les effets dévastateurs de la situation sur l'agriculture, le secteur des affaires et les communautés.

Sur la motion de M. STRUTHERS, le rapport du Comité est déposé.	
M. SANTOS, <i>président du Comité des subsides</i> , présente le rapport du 10 mai 2001 du Comité :	
EN COMITÉ	
Le Comité adopte les propositions suivantes :	
15.1 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 ma somme maximale de NEUF MILLIONS VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLA l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous	ARS et de
Administration et finances 9 0	29 200,00 \$
15.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 maximale de SOIXANTE ET UN MILLIONS SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLE HU DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEM sous le poste :	JÍT CENTS
Programmes – Voirie et transports	734 800,00 \$
15.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002 maximale de TRENTE-CINQ MILLIONS SEPT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DOLI l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le p	LARS et de
Développement des installations et gestion des biens	44 000,00 \$

15.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de SEPT MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste : Approvisionnement et services 7 062 400.00 \$ Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE ET UN MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste : Organisation de gestion des urgences..... 1 551 200,00 \$ 15.6 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLIONS NEUF CENT VINGT-SIX MILLE CENT DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste : Travaux d'infrastructure 182 926 100.00 \$ Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme 15.7 maximale de TREIZE MILLIONS CENT SOIXANTE-OUATORZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter au ministère des TRANSPORTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX sous le poste : Amortissement des immobilisations.... 13 174 200,00 \$ Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de SIX CENTS UN MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE sous le poste : Administration et finances. 601 200,00 \$ Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme 44.2 maximale de TROIS CENTS TRENTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE sous le poste : Soutien aux collèges et aux universités..... 333 332 600,00 \$

44.3 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de CINQUANTE-NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT-DEUX MILLE NEUF CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE sous le poste :			
Aide aux étudiants et remise sur les frais de scolarité			
44.4 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de DIX-NEUF MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE SIX CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE sous le poste :			
Subventions en capital			
44.5 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, la somme maximale de CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS DOLLARS et de l'affecter à l'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE sous le poste :			
Amortissement des immobilisations			
Il est fait rapport de ces résolutions.			
Le rapport est déposé. Le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.			
L'Assemblée permet à M ^{me} la <i>ministre</i> BARRETT de déposer le projet de loi n° 21 — <i>Loi sur le Conseil</i> ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication/The Manitoba Ethnocultural Advisory and Advocacy Council Act — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois. (Recommandé par l'administrateur)			
M ^{me} la <i>ministre</i> BARRETT dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi n° 21. (Document parlementaire n° 143)			

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la prière, le 1^{er} mai 2001, le député de Lac-du-Bonnet a soulevé une question de privilège, a indiqué que le ministre de la Santé avait porté atteinte aux privilèges des députés en induisant l'Assemblée en erreur lorsqu'il a dit : When we announced the agreement in principle to purchase the Pan Am Centre, it was to purchase the building, the equipment and the surgical suites (11 avril, page 404, hansard) et que, tant à l'Assemblée le 11 avril 2001 que dans son communiqué du 2 avril 2001 annonçant l'accord de principe en vue de l'achat du Centre Pan Am, le ministre n'avait pas informé les députés qu'il payait 700 000 \$ afin d'acheter une entreprise en activité, puis le député a proposé que la question soit renvoyée au Comité des privilèges et élections. Pendant son intervention sur la question, il a prétendu que le ministre avait communiqué officiellement à l'Assemblée des faits qui, selon lui, n'étaient pas conforme à ceux figurant aux documents rendus publics à l'extérieur de l'Assemblée. Le ministre de la Santé, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, le leader du gouvernement à l'Assemblée ainsi que le député de River Height sont intervenus, puis le président adjoint a mis l'affaire en délibéré.

J'aimerais remercier les députés qui ont donné leur avis sur la question.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée et qu'il y a lieu de la saisir de la question.

Pour ce qui est de la première condition, le député de Lac-du-Bonnet a fait valoir qu'il a soulevé la question le plus tôt possible après avoir obtenu une copie des documents rendus public à l'extérieur de l'Assemblée, à 12 h 30 le jour même; je considère donc qu'il a soulevé la question aussi tôt que possible.

En ce qui a trait à la seconde condition, il faut tenir compte d'un certain nombre de facteurs. Joseph Maingot déclare, à la page 251 du *Privilège parlementaire au Canada*, (deuxième édition), que « [le] fait d'accuser un député d'avoir induit la Chambre en erreur relève de l'application du Règlement plutôt que de la question de privilège [...] ». Il poursuit en disant que « [le] fait de l'accuser d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur relève également de l'application du Règlement, mais cette accusation est antiparlementaire [sic]. Cependant, des déclarations délibérément trompeuses peuvent être considérées comme un outrage. »

La présidente PHILLIPS a déclaré, le 21 août 1986, que les députés qui soulèvent une question de privilège et prétendent qu'un autre député a délibérément induit l'Assemblée ou un comité en erreur sont tenus de prouver qu'il y a eu intention de le faire. Les mêmes normes en matière de preuve ont été utilisées dans sept décisions du président ROCAN sur une question de privilège et neuf de la présidente DACQUAY sur le même genre de question. Bien que le député de Lac-du-Bonnet prétende que les commentaires du ministre de la Santé vont à l'encontre des renseignements contenus dans les documents qui ont été déposés, il n'a pas établi que le ministre avait délibérément induit l'Assemblée en erreur.

En plus, le commentaire 494 de Beauchesne précise que les décisions des présidents établissent qu'une déclaration d'un député au sujet d'un fait qui le concerne et dont il a personnellement connaissance doit être acceptée.

De même, la plainte du député de Lac-du-Bonnet ne peut être classée à titre de question de privilège parlementaire selon la définition de Maingot. Le commentaire 25 de Beauchesne précise que le privilège parlementaire ne va pas beaucoup au-delà du droit de libre parole à la Chambre et du droit d'un député de s'acquitter de ses fonctions à la Chambre en tant que représentant aux Communes. Maingot définit les privilèges individuels comme suit : la liberté de parole, l'immunité d'arrestation en matière civile, l'exemption de l'obligation de faire partie d'un jury et de comparaître à titre de témoin ainsi que le droit de ne pas être empêché de faire son travail ou intimidé dans l'exercice de ses attributions. Il définit les privilèges collectifs du Parlement comme suit : le pouvoir de réprimer l'outrage, le droit de prescrire sa propre constitution, le droit de réglementer ses affaires internes à l'abri de toute ingérence, le droit de prendre des mesures disciplinaires contre ses membres, le droit d'enquêter, le droit de convoquer des témoins et le droit d'établir son propre code de procédure.

En m'appuyant sur les autorités en matière parlementaire et les précédents mentionnés plus haut, je me voit obligé de statuer que la question de privilège soulevée par le député de Lac-du-Bonnet n'est pas fondée de prime abord; je dois donc la déclarer irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

	TOUR
AGLUGUB	MACKINTOSH
ALLAN	MALOWAY
ASHTON	Martindale
ASPER	McGifford
Barrett	MIHYCHUK
CALDWELL	NEVAKSHONOFF
CERILLI	Reid
CHOMIAK	RONDEAU
DEWAR	SANTOS
Doer	SCHELLENBERG
FRIESEN	SELINGER
JENNISSEN	SMITH (Brandon-Ouest)
Korzeniowski	STRUTHERS
LATHLIN	WOWCHUK29
LEMIEUX	

CONTRE CUMMINGS MITCHELSON DACQUAY MURRAY PENNER (Emerson) DERKACH DRIEDGER PENNER (Steinbach) DYCK **PITURA PRAZNIK ENNS FAURSCHOU** REIMER HELWER SCHULER SMITH (Fort Garry) Laurendeau LOEWEN STEFANSON MAGUIRE Pairage: M. ROCAN déclare qu'il a pairé avec M. le ministre ROBINSON et qu'il se serait abstenu de voter s'il avait voté. L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports. M. le ministre CHOMIAK dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Santé et Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. (Document parlementaire n° 144) Conformément au paragraphe 23(1) du Règlement, M. DYCK, M^{me} ASPER ainsi que MM. ROCAN. RONDEAU et SCHELLENBERG font des déclarations de député. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire nº 113 déposé le 23 avril 2001. Ainsi, le budget de la Commission de la fonction publique sera examiné à la Chambre après celui de la Consommation et des Corporations. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire nº 113 déposé le 23 avril 2001. Ainsi, le budget de la Santé, des Services à la famille et du Logement ainsi que celui de Enfants en santé Manitoba seront examinés dans la salle 254, après celui de la Conservation. Les autres ministères qui devaient être examinés dans la salle 254 le seront à la Chambre, après l'examen du budget de la Commission de la fonction publique. L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire nº 113 déposé le 23 avril 2001. Ainsi, le budget de l'Assemblée législative sera examiné à l'Assemblée, avant celui du Conseil exécutif.

Lundi 14 mai 2001

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.
Sur la motion de M. DYCK, l'Assemblée modifie comme suit la composition du Comité permanent du Règlement de l'Assemblée :
M. DERKACH remplace M. ROCAN.
L'Assemblée se forme en Comité des subsides afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté, puis poursuit ses travaux en comité.
La séance est levée à 17 h 51, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.
Le président,
George Hickes